

2. PROGRAMME DU DEPISTAGE NEONATAL DES TROUBLES AUDITIFS EN ALSACE EN 2020

Le champ du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs en Alsace concerne la surdité permanente bilatérale néonatale (SPBN) et la surdité permanente unilatérale néonatale (SPUN).

Il s'organise autour de 4 Phases :

Information des parents

- **Phase 0** : Information des patients faite avant la naissance et pendant le séjour en maternité ou unité de néonatalogie

Phase dépistage

- **Phase 1** : Dépistage néonatal-vérification réalisé en maternité ou en unité de transfert (test (T1) et retest (T2))
- **Phase 2** : Dépistage néonatal-contrôle effectué par un praticien engagé dans le programme de dépistage (T3)

Phase diagnostique

- **Phase 3** : Diagnostic effectué par un médecin ORL spécialisé en audiophonologie infantile
- **Phase 4** : Suivi des enfants sourds

Information des parents

Le réseau périnatal Naître en Alsace met à disposition des acteurs du dépistage un dépliant d'information à destination des usagers. En plus du français, il est disponible en trois langues : allemand, arabe, turc. Le support peut être commandé gratuitement auprès du réseau périnatal. En 2020, 4 930 exemplaires ont été diffusés (3 960 en langue française, 680 en langue allemande, 180 en langue turque et 110 en langue arabe).